



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mercredi, 29 juillet 2020 à 16 h par visioconférence au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley. Les membres du conseil ont été autorisés à y prendre part, délibérer et voter par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 juillet 2020
2. Adoption de l'ordre du jour du 29 juillet 2020
3. Diverses résolutions
 - 3.1 Le secrétaire-trésorier en vertu du paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec soumet de nouveau au conseil pour considération la résolution numéro 2020-MC-290 ayant pour objet de l'exercice du droit de veto de Mme Madeleine Brunette, mairesse
 - 3.2 Mandat à la firme Duclos Blais Avocats - Pouvoirs et responsabilités de la Mairesse
 - 3.3 Mandat à la firme SIRCO - Résolution numéro 2020-MC-290
4. Période de questions
5. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 27 juillet 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public relativement à la séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi, 29 juillet 2020 à 16 h par visioconférence au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley et, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Cantley.

Le 27 juillet 2020 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 juillet 2020.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier